

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6^{ème}/VI-02

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (S.D.A.N.)

Lors de la Décision Modificative 1 de 2013, nous avons validé plusieurs étapes importantes de notre Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) ainsi que la poursuite des **travaux préparatoires à sa mise en œuvre opérationnelle**, en matière d'études mais aussi de **concertation** et de recherche de **financements**.

Je vous rappelle que cette démarche ambitieuse a pour enjeu de doter le Tarn-et-Garonne des infrastructures qui lui permettront, demain, de **maintenir sa compétitivité économique** et de **permettre un accès équitable à nos populations** aux technologies et aux services numériques.

C'est à cette fin que, dès 2004, dans le cadre de notre **schéma des télécommunications**, nous avons conduit et coordonné **plusieurs opérations d'aménagement numérique**, à Montauban, sur la Communauté de communes des Deux-Rives et sur la Communauté de communes de Castelsarrasin-Moissac.

Ces opérations, réalisées **entre 2007 et 2012**, nous ont permis de déployer près de **60 km de réseau fibre optique** dans le département. Cela représente un **investissement global de 3,83 millions d'euros auquel nous avons pris part à hauteur de 1,43 million d'euros** soit plus de 37%.

Je vous propose, à travers ce rapport, de faire un point sur **l'état d'avancement du programme de notre SDAN** et sur ses prochaines étapes, avant d'aborder la question de **l'usage de ce réseau fibre optique départemental** qui nécessite d'être promu auprès des acteurs économiques.

I – ETAT D'AVANCEMENT DU SDAN

Lors de notre dernière Assemblée Départementale, nous avons validé la suite du programme du SDAN en matière d'études à mener, avec le lancement d'ici la fin de l'année d'un **schéma d'ingénierie** et d'échanges avec l'État et les EPCI.

A. Lancement du schéma d'ingénierie

Ce schéma d'ingénierie a pour but de **dessiner très finement le plan du réseau**, en optimisant les déploiements. Cela suppose de **prendre en compte les infrastructures déjà existantes** en se rapprochant de chacun de leurs gestionnaires et de les intégrer dans un schéma global de réseau qui desservira le maximum d'habitants.

Ce rapprochement est facilité d'une part, grâce au **recensement de tous les réseaux existants, qui est intervenu en 2011**, disponible dans le SIGD (Système d'Information Géographique Départemental) et d'autre part, grâce à la **plate forme départementale de mutualisation de travaux** « www.ingres82.fr » (Information Géographique Réseaux).

Pour votre information, cette plate forme en ligne, qui constitue une première en Midi-Pyrénées, fonctionne bien. Elle a fait l'objet de **67 publications de chantiers** depuis son lancement en Novembre 2012 et permet aux opérateurs de réseaux, publics comme privés, de **coordonner leurs chantiers pour diminuer les coûts** et les nuisances liées aux travaux de génie civil.

Je vous rappelle que la réalisation de ce **schéma d'ingénierie est évalué à 200 000 €** et que nous avons prévu de solliciter des **fonds FEDER à hauteur de 50%**. Un dossier de **demande de subvention a été adressé** en ce sens à la Région qui instruit les dossiers FEDER, le 27 septembre 2013.

L'appel d'offres relatif à cette étude est en préparation pour une attribution de marché début 2014. L'objectif est de **finaliser le schéma d'ingénierie dans le courant du second semestre 2014**.

B. Poursuite du SDAN avec l'Etat et les collectivités locales

Parallèlement aux travaux techniques de modélisation que nous initions à travers le schéma d'ingénierie, **plusieurs actions sont en cours** et devront être finalisées pour **assurer le financement** du SDAN, **organiser son portage** à venir et **envisager sa mise en œuvre**.

Pour mémoire, l'investissement nécessaire pour réaliser le SDAN s'élève à près de **52 millions d'euros sur 15 ans** auxquels s'ajouteraient 16 millions d'euros si nous levons l'option « réseau de collecte » que nous avons décidée, lors de la DM1 de 2013, d'inclure dans le dossier de demande de subvention à l'Etat.

Concernant le financement, **un dossier a été déposé auprès de l'Etat**, le 17 septembre 2013, dans le cadre de l'appel à projet « France Très Haut Débit ». Ce dossier, qui a déjà fait l'objet de deux rencontres avec l'Etat et la mission interministérielle « Très Haut Débit », le 24 Mai 2013 à Montauban et le 11 Juillet 2013 à Bercy, prévoit de **solliciter l'engagement de l'Etat** à hauteur de près de **20 millions d'euros** (réseau de collecte inclus) dans le cadre du Fonds pour la Société Numérique (FSN).

Notre demande étant complète, elle doit désormais faire l'objet d'un **passage devant le Comité de Concertation** « France Très Haut Débit » dans les prochains mois.

Suite à ce comité, l'engagement de l'Etat dans le financement de notre SDAN sera soumis à la **signature du Premier Ministre**. Une fois l'arbitrage du Premier Ministre intervenu, le montant de la subvention attribuée par l'Etat sera connu.

Nous pourrons alors approuver une **troisième version du SDAN** qui inclura les résultats du schéma d'ingénierie, le plan de financement définitif et le choix sur la levée de l'option.

Les **participations financières de la Région et de l'Europe**, dont le niveau sera évalué prochainement, viendront compléter le plan de financement, le **reste à financer** demeurant à la charge du **Conseil Général** et des **EPCI**.

Ce n'est que lorsque nous aurons éclairci ce dernier que nous pourrons mener plus loin les échanges avec les EPCI concernant l'organisation juridique et le mode de gouvernance.

Je vous rappelle que, suite aux premières concertations, la création d'un **syndicat mixte dédié à l'Aménagement Numérique** (et à ses usages) regroupant le Conseil Général et les EPCI, est le format que nous avons choisi d'approfondir.

Dans ce cadre il conviendra d'engager, dans les mois qui viennent, une **réflexion stratégique sur le choix du modèle d'exploitation** de notre futur réseau et sur les **offres commerciales** que le syndicat portera auprès des opérateurs.

C. Impact économique du SDAN :

Le développement des réseaux fibre optique en Tarn-et-Garonne va générer dans les années à venir de **nombreux chantiers** avec de **nouveaux métiers** qu'il faudra pourvoir. La question des **ressources qualifiées** et du **savoir-faire des entreprises** de notre territoire dans ce domaine se pose donc.

Sur l'ensemble du **territoire national**, l'État a évalué l'impact des projets d'aménagement numérique dans les 15 ans à **100 000 emplois directs et indirects**.

Afin de favoriser le développement sur notre territoire de ces **emplois**, il nous revient, ainsi qu'à toute la filière, de **susciter les vocations** auprès des jeunes Tarn-et-Garonnais.

A titre d'exemple, un **atelier de soudure fibre optique** sur le stand du Conseil Général, lors du Concours agricole 2013, a permis de mettre en valeur le SDAN comme **vecteur d'emploi** et de mesurer **l'intérêt des jeunes publics pour ces technologies et les métiers qui en découlent**.

Cette opération a été l'occasion de promouvoir la **formation en alternance de « monteur télécom »** mise en place par Ineo Infracom, Orange et le Greta de Tarn-et-Garonne. Cette formation, dispensée au lycée de Valence d'Agen, offre une **qualification** et ouvre **l'opportunité d'un emploi** dans l'une de ces 2 entreprises. Une **douzaine de jeunes** suit ce cursus chaque année.

II – PROMOUVOIR LES USAGES DU NUMERIQUE

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, le Conseil Général a pris une part importante dans la **réalisation d'infrastructures locales** en fibre optique par le biais de notre **réseau départemental** (cartographie du réseau en annexe).

Les infrastructures de réseaux que nous avons créées sont **dédiées aux professionnels et au développement économique local**. Elles demeurent un véritable **atout pour nos territoires** et constituent le socle sur lequel nous allons pouvoir réaliser le SDAN.

La soixantaine de kilomètres de notre réseau actuel dessert un certain nombre de **zones d'activités économiques** et de **lieux publics**. Pour autant, et malgré l'appétence croissante des entreprises pour le Très Haut Débit, ce réseau n'est actuellement utilisé que **par un nombre réduit de professionnels**.

A ce jour, seuls **9 organismes professionnels** se sont raccordés, parmi lesquels **4 entreprises** du secteur de Montauban et **5 collectivités territoriales** dont le Conseil Général, pour alimenter en très haut débit ses différents sites et quelques collèges, et la Région Midi-Pyrénées pour desservir certains lycées via l'appel d'offres « ASTER ».

Pourtant, sur les seuls secteurs de Castelsarrasin, Moissac, Valence d'Agen Golfech et Saint-Loup, ce sont près de **50 entreprises qui pourraient se connecter** et qui ne l'ont pas fait.

Face à ce constat, j'ai demandé à l'ADE82 d'**engager une action déterminée** pour sensibiliser ces entreprises à l'existence du réseau et à l'opportunité de **l'utiliser pour accroître leur compétitivité**.

Nous suivrons de près le **taux de pénétration de la fibre optique** auprès des entreprises. Cet élément est indispensable pour mesurer en permanence la **pertinence de nos politiques d'aménagement numérique**.

Dans le même temps, nous avons engagé une **sensibilisation des opérateurs** afin qu'ils **améliorent les offres** qu'ils commercialisent sur le réseau départemental, et qu'ils mettent en œuvre des **actions de communication ciblées et personnalisées** en faveur des entreprises raccordables.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et acter ce rapport d'information.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision de l'Assemblée départementale du 28 juin 2013, relative au schéma départemental d'aménagement numérique,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du rapport d'information de Monsieur le Président concernant le schéma directeur d'aménagement numérique (S.D.A.N.).

Acte donné.

Le Président,